

La gare de Lausanne a souffert d'un manque de coopération «constructive»

● La Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) s'est penchée sur les retards qui grèvent le projet de développement de la gare de Lausanne. Sa mise en service complète devait se faire initialement en 2025. Ce ne sera pas avant 2037. Son rapport, publié mardi, note en préambule que les ratages de ce projet ont «des conséquences négatives pour le développement des transports publics dans toute la Suisse romande». La commission de surveillance a identifié plusieurs facteurs à l'origine de ces retards. D'abord, «la collaboration entre l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF au niveau du pilotage stratégique est marquée, depuis plusieurs années, par des divergences et un manque de dialogue». Les commissaires «prient» donc la Confédération, l'OFT et les CFF de collaborer à l'avenir de manière «plus constructive». Le département doit intervenir plus

tôt lorsque des blocages sont identifiés. Néanmoins, la CdG-N relève que «la situation s'est globalement améliorée, même si divers désaccords subsistent». Les attributions des CFF comme maître d'ouvrage sont claires. C'est moins évident pour l'Office fédéral des transports. «Le cas de la gare de Lausanne a mis en évidence les défis posés par le double rôle assumé par l'OFT dans les projets ferroviaires - d'un côté, l'office pilote des projets d'infrastructure adoptés par le parlement et, de l'autre, il délivre les autorisations dans la procédure d'approbation des plans», lit-on dans le rapport. Cette double casquette impose à l'OFT de clarifier son rôle dans les différentes phases du projet. La transmission des données entre ces deux acteurs est elle aussi perfectible. La commission estime que l'Office fédéral des transports doit poursuivre ses efforts en termes de numérisation, notamment pour la

transmission des plans. Du côté des CFF, la CdG-N «critique les lacunes constatées dans la qualité de la documentation transmise par les CFF et déplore le fait que l'entreprise n'a de toute évidence pas toujours accordé assez d'importance à cet aspect dans le cadre du projet lausannois». L'entreprise est invitée à se doter d'un contrôle interne de qualité «adéquat». Auditionnés par la commission, «les CFF et l'OFT ont tous deux souligné qu'il s'agissait là d'un projet exceptionnellement complexe, qui ne pouvait être comparé à aucun autre projet d'aménagement ferroviaire en cours en Suisse». Cependant, la Commission de gestion relève que «les CFF et l'OFT continuent de présenter une lecture très divergente des faits passés et des raisons ayant mené aux retards dans le projet de la gare de Lausanne».

RBO